FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME Ligue d'Aquitaine MOTO CLUB DES 2 GAVES BP 18 64390 SAUVETERRE DE BEARN

Tél: 06-15-77-31-50

REGLEMENT DES POIREAUX

DATE: dimanche 2 mars 2014

Le moto-club des 2 Gaves organise l'ENDURO DES POIREAUX le 2 mars 2014 épreuve nationale, hors championnat de ligue nationale.

SONT ADMIS: les pilotes titulaires d'une licence FFM nationale compétition (NCA ou NCB) et motos anciennes (MAT). Des licences à la journée pourront être délivrées à l'inscription sur présentation du permis moto et d'un certificat médical de moins de 3 mois.

ENGAGEMENTS : dès parution du présent règlement auprès de :

Engage sport.com

Engagements limités à 400. Clôture des inscriptions le 28 Février 2014 dans la limite des places disponibles :

- licenciés nationaux, promotion (engagement + repas midi) = 62 €
- licenciés journée (licence + engagement + repas midi) = 137 €

PARCOURS: une boucle de 160 kms environ.

<u>ACCUEIL ADMINISTRATIF</u>: à leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- la confirmation d'engagement
- le permis de conduire,
- la carte grise du motocycle et attestation d'assurance,
- la feuille des mines pour les véhicules homologués isolément,
- la licence.
- le certificat médical pour les non licenciés.

L'accueil administratif est tenu à la salle Airetik de Saint Palais :

- samedi 1 mars 2014 de 14 h 00 à 19 h 00,
- dimanche 2 mars 2014 de 7 h 00 à 9 h 00.

MOTOCYCLES: sont admis tous motocycles tout terrain excepté ceux:

- de cross et leurs dérivés,
- d'enduro non homologués.

Les machines devront porter 1 plaque placée à l'avant et 1 plaque côté gauche. Les plaques numéros sont fournies par le club

Les motos devront être équipées de pneus FIM.

<u>VERIFICATIONS TECHNIQUES</u>: tenues aux mêmes heures que le contrôle administratif.

Les pilotes doivent présenter leur machine dûment homologuée au contrôle technique avec la carte grise conforme à la marque, à la série et au n° du type et du certificat de conformité.

Pour les machines homologuées à titre isolé, les concurrents devront présenter le certificat de conformité en même temps que la carte grise.

Les machines devront être en tous points conformes au code de la route et notamment pourvues :

- système de silencieux (92 décibels maximum),
- d'un bon éclairage,
- d'une plaque d'immatriculation.

A l'issue des vérifications techniques, les machines seront placées en parc fermé surveillé. Les pilotes récupèreront leur motocycle quelques minutes avant le départ.

CATEGORIES: NCA ou NCB E1, E2, E3, Vétéran +37 ans, Super Vétéran, 50cc, Féminines, Moto ancienne.

<u>CLASSEMENTS SPECIALES</u>: un classement scratch et par catégorie sera effectué selon 3 spéciales chronométrées sur circuit fermé à la circulation. Chronométrage des spéciales par cellules.

<u>DEPART</u>: le dimanche 2 mars 2014 à partir de 8 h toutes les minutes par tranches de 4 pilotes.

SPECIFICATIONS PARTICULIERES:

le strict respect du code de la route et de l'organisation est demandé ainsi que celui du parcours fléché, interdiction absolue sous peine d'exclusion immédiate, de traverser prairies, champs ou de couper en forêt.

Les GPS sont strictement interdits lors de la course sous peine d'exclusion immédiate.

Le Moto Club ne prend pas en charge le rapatriement des motos en panne.

REGLEMENT: le présent règlement est un condensé du règlement d'enduro national de la FFM.

<u>ANNULATIONS</u>: si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque raison que ce soit, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables et les concurrents ne pourraient obtenir aucune indemnité à part le remboursement de leur licence à la journée et leur droit d'engagement.

ASSURANCE: conformément à la législation en vigueur à (en cours à ce jour)

<u>SECURITE</u>: des ambulances de la Croix Rouge et un médecin resteront en permanence sur les lieux de la course. Des commissaires et cibistes seront placés sur l'ensemble du parcours.

Directeur de course : MENTAVERRY Robert Commissaires sportifs : LASCARAY Michel IROULART Sébastien DAQUIN Philippe

DARRIEUMERLOU Olivier

Sauveterre de Béarn, le 7 Janvier 2014.